

Le Programme et les modalités d'action des Volontaires Cinéma & Citoyenneté



Dans le cadre du grand programme « Citoyens de la Culture » lancé par le Ministère de la Culture et sur une sollicitation du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), l'association **Unis-Cité** a monté **en partenariat avec le CNC** une mission de Service Civique intitulée « *Les volontaires Cinéma et Citoyenneté* ».

Le programme consiste à **diffuser gratuitement, auprès des élèves au sein des établissements, des films** fournis par le CNC, **sélectionnés conjointement avec la DEGESCO** et appartenant à une certaine culture cinématographique et qui sont un support idéal pour **aborder des sujets de société, susciter la réflexion** chez ces jeunes et **libérer la parole** de chacun, le tout dans un cadre bienveillant. Les formes de **débats** utilisées sont **ludiques**, issues de l'éducation populaire et font la part belle à l'échange entre jeunes. Les volontaires ne se substituent pas à des professionnels (du cinéma ou de la médiation culturelle) ni à des professionnels de l'éducation. Ils viennent, avec **leurs mots et leurs façons d'être, échanger avec les élèves** « entre jeunes », pour agir **en complémentarité** des dispositifs du CNC déjà et susciter, par **effet miroir**, un intérêt chez les élèves pour le cinéma et les ciné-clubs.



Les volontaires auront la possibilité d'intervenir toute l'année, du mardi au vendredi, à partir du **mardi 13 Novembre 2018** et jusqu'au **jeudi 13 Juin 2019**.

Les modalités d'intervention des volontaires :

- Le cœur du programme consiste en **l'animation de ciné-débats sur un temps périscolaire** au sein de l'établissement **en journée ou soirée**, que ce soit de manière ponctuelle ou de façon régulière par la mise en place d'un **ciné-club** (rythme hebdomadaire, bimensuel ou mensuel). Le CNC a une vraie volonté de développer la dynamique des ciné-clubs qui permet d'obtenir un impact plus visible, aussi bien sur l'évolution des élèves participants (prise de parole, argumentation, réflexion, etc.) que sur leur implication dans l'organisation de ces temps et leurs pratiques culturelles.



Pour ce faire, les volontaires ont à disposition une mallette de **29 longs-métrages et 12 courts-métrages**. Ils peuvent également intervenir sur n'importe quel film, la seule contrainte étant la question des droits de diffusion des films (films du CDI, intervenants extérieurs, etc.).

- Les volontaires peuvent, plus occasionnellement, intervenir sur les films de la mallette ou du CDI dans le cadre scolaire pour répondre à un besoin précis d'un-e professeur-e (ex. : *Une Bouteille à la Mer* pour aborder le conflit Israëlo-Palestinien en Histoire-Géographie ou le style épistolaire en Français).
- Ils peuvent également intervenir **en complément des dispositifs d'analyse d'image que sont Collège au Cinéma et/ou Lycéens au Cinéma** pour pousser la réflexion des élèves sur la dimension citoyenne, en fonction des thématiques abordées par le film.
- Les volontaires Unis-Cité peuvent enfin intervenir **dans le cadre de la Fête du Court-Métrage** (courant Mars, au niveau national) pour proposer des ciné-débats, à partir d'un des programmes prédéfinis ou d'une sélection à la carte.

